



Salle des Fêtes « Maison de Peisey »

Contrat de location

Entre d'une part la commune

Mairie de Peisey-Nancroix – Rue de l'Ecole des Mines – 73210 Peisey-Nancroix

Et d'autre part le locataire

Nom-prénom

Adresse

tél

Article 1: Le locataire certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes et s'engage à le respecter.

Article 2: option de réservation

sans cuisine (rez-de-chaussée, vestiaire, bar, grande salle)

avec cuisine (rez-de-chaussée, vestiaire, bar, grande salle + **cuisine et vaisselle**)

Article 3: date(s) de réservation

en semaine

1 week-end (du vendredi au lundi)

Article 4: tarifs et montant total de la location

Résident de Peisey-Nancroix

Type de réservation	Nb de jours (en semaine)	Option sans cuisine	Option avec cuisine
week-end	-	225	525
jour de semaine		150	350
jour supplémentaire		75	175
	TOTAL		

Résident d'une autre commune

Type de réservation	Nb de jours (en semaine)	Option sans cuisine	Option avec cuisine
week-end	-	375	675
jour de semaine		250	450
jour supplémentaire		125	225
	TOTAL		

Cautions obligatoires pour toutes les locations

	Option sans cuisine	Option avec cuisine
Cauton dégradation	500	760
Cauton ménage	300	300

Article 5: Afin de confirmer sa réservation le locataire doit fournir les documents suivants:

- copie de l'attestation d'assurance (**en même temps que le contrat de location**)
- règlement de la location de € en chèque/espèces (**au plus tard lors de la remise des clés**)
- caution dégradation de € en chèque/espèces (**au plus tard lors de la remise des clés**)
- caution ménage de 300 € en chèque/espèces (**au plus tard lors de la remise des clés**)

Les chèques sont à établir à l'ordre du Trésor Public

Fait à Peisey-Nancroix, le

Le locataire

La Commune